

Séance du 14 février 2011

**Colons en Algérie
Histoire d'une famille ordinaire**

par **Claude LAMBOLEY**

MOTS-CLÉS

Algérie - Colonisation - Mahonnais - Vesoul-Benian - Villages départementaux et francs-comtois - Alsaciens et Lorrains.

RÉSUMÉ

L'auteur, à partir de l'histoire de sa propre famille, présente en Algérie depuis 1834, rappelle les conditions dans lesquelles des Mahonnais, des Francs-Comtois et des Lorrains sont devenus colons en Algérie.

*“L'enfance est un pays perdu.
Et quand on est d'Algérie,
c'est un pays deux fois perdu.”*

N. Garcia

Évoquer la colonisation en Algérie est toujours une entreprise délicate, tant ce sujet, malgré le temps passé, réveille de rancœurs ou de douleurs. Je tiens à souligner d'emblée qu'il ne s'agit pas dans cette communication de pleurer une Algérie perdue ou de s'appesantir sur des regrets que peut légitimement susciter une évolution historique douloureuse, mais prévisible. Je comprends que la déchirure provoquée par l'exode ne se soit pas encore refermée. Je comprends qu'on puisse évoquer avec nostalgie ce paradis perdu, paradis d'autant plus embelli que le recul du temps, cinquante ans en 2012, le pare de toutes les qualités. Cependant, la page s'est désormais tournée, le temps a fait son œuvre... Surtout, je me garderai bien de discuter des bienfaits ou des erreurs de la colonisation. Il s'agit d'un sujet bien trop sensible pour que je puisse l'évoquer, d'autant que je n'aurai certainement pas l'impartialité nécessaire.

Comme je l'ai souvent souligné, je ne prétends pas être un historien. Mon propos sera seulement de témoigner et de rappeler le souvenir de ces hommes et de ces femmes au caractère bien trempé, doués d'un esprit d'aventure, qui ont peuplé l'Algérie après 1830. Il se trouve que certains d'entre eux furent mes aïeux. Ces derniers sont arrivés par vagues successives dès 1834. D'origines diverses, ils m'ont paru être suffisamment représentatifs pour qu'ils fassent l'objet de cette communication. Parmi les différentes souches, qui constituent cette “famille ordinaire”, présente en Algérie pendant près de 130 ans et sept générations, j'en ai retenu trois.

La racine la plus ancienne est d'origine mahonnaise ; elle est arrivée dans la foulée de l'armée française lors de l'expédition d'Alger, en juillet 1830. Une deuxième a participé à la tentative de peuplement avec la création des villages départementaux, en 1853. Ce sujet a fait l'objet d'une communication à l'Académie⁽¹⁾, mais j'apporterai, ici, des renseignements nouveaux à partir de documents que je n'avais pas exploités. Enfin, une autre racine illustrera la colonisation par les Alsaciens-Lorrains, ce qui me permettra d'évoquer ceux qui ont refusé l'annexion de leur province par la Prusse, en 1871.

La colonisation par les Mahonnais

Très vite, après le débarquement de Sidi-Féruch et la prise d'Alger, en 1830, de nombreux aventuriers avaient afflué : négociants marseillais espérant tirer profit de la mise en valeur du pays, ouvriers français, mais aussi allemands ou suisses pensant faire fortune, et surtout Maltais qui disputaient aux Juifs le petit commerce. Mais les pouvoirs publics hésitaient déjà sur la politique à suivre en Algérie. Aussi, cette première colonisation, non voulue par le gouvernement parisien, spontanée, réduite et inorganisée, fut-elle un échec. Beaucoup de ces premiers arrivants, déçus, retournèrent rapidement dans leur pays d'origine.

La première tentative notable de colonisation fut le fait des *colons en gants jaunes*⁽²⁾. Elle fut réalisée, dès 1831, par des hommes jeunes, entreprenants, le plus souvent de naissance aristocratique et d'opinion légitimiste, à l'étroit dans la France de Louis-Philippe⁽³⁾. Ce sont eux qui entreprirent la mise en valeur de la plaine de la Mitidja, laquelle, marécageuse et source de fièvres, s'étendait au sud d'Alger. Profitant de vides juridiques et d'absence de politique bien affirmée de l'Administration, ils s'étaient établis soit sur les domaines du Dey ou sur des terres de certaines tribus confisquées pour des raisons diverses, soit sur des terres achetées dans des conditions de spéculations souvent douteuses⁽⁴⁾. Néanmoins, leur implantation fut facilitée par le fait qu'ils cherchèrent d'emblée, par goût, à s'approprier la culture arabe. Pourtant, l'insécurité régnait et les fermes, qui furent construites, étaient toutes fortifiées. Cette première colonisation faillit être emportée définitivement, lors de l'insurrection du 19 novembre 1839. Pourtant, si on excepte l'entreprise du prince de Mir qui aboutit à la ruine de ce dernier en quelques années⁽⁵⁾, cette implantation fut une réussite, mais une réussite très limitée car elle ne fut le fait que de quelques familles ou individus.

Dans ces premiers temps de présence française en Algérie, seule une implantation exogène fut un réel succès, celle des mahonnais, terme générique désignant les habitants de Minorque ayant émigré en Algérie.

Cette île, pauvre, ingrate, à la terre caillouteuse, aride, balayée par la tramontane qui en accentue la sécheresse, n'avait comme ressources qu'une agriculture traditionnelle et une petite industrie textile essentiellement artisanale qui avaient été stimulées par la présence anglaise, au XVIII^e siècle⁽⁶⁾. Les Anglais avaient favorisé le commerce et protégé l'île des incursions barbaresques. Cela avait amené une réelle prospérité. Mais, au traité d'Amiens de 1802, l'Espagne avait récupéré les Baléares. En 1820, la décision malheureuse du pouvoir royal espagnol de prohiber, sous la pression des producteurs de blé castillans, tout échange commercial de blé entre la métropole, l'étranger et les îles, avait provoqué une grande dépression économique avec son cortège de ruines et de misère. Minorque

comptait, en 1830, 38 983 habitants. Ses ressources étaient devenues incapables de subvenir aux besoins de cette population. Les pauvres, les ouvriers agricoles étaient les premiers à souffrir de la faim et de la misère, amenant des manifestations de protestation, ici ou là. Le manque absolu de commerce depuis la prohibition, ajouté à la raréfaction du trafic maritime, avait conduit à la ruine beaucoup de négociants et d'armateurs. Les propriétaires subissaient une forte dévaluation des terres et étaient la proie des usuriers. En bref, toutes les classes sociales se ressentaient de la crise. Par ailleurs, l'instauration du tirage au sort pour le service militaire avait provoqué un fort ressentiment. Des tensions politiques entre "modérés" et "progressistes", avec la création de milices armées, entretenaient un climat d'inquiétude⁽⁷⁾.

Les Minorquins découvrirent l'opportunité d'une émigration en Algérie, lorsque les troupes françaises de la conquête établirent à Mahon leur base d'intendance et leur hôpital arrière. D'emblée, cette expédition, censée être justifiée pour mettre fin à la piraterie, bénéficiera de l'accueil favorable des autochtones. Ces derniers y verront surtout un moyen d'échapper à leur misère. Très vite, quelques Mahonnais tenteront l'aventure. Et bientôt, le mouvement s'amplifiera.

Le 2 février 1832, l'agent consulaire français à Ciudadella, Juan Olivar, écrit au consul de France aux îles Baléares : *Je me vois dans l'obligation d'attirer votre attention au sujet des travailleurs voulant passer à Alger... Depuis que l'armée française a pris Alger, ils ne cessent de me harceler pour savoir si le gouvernement français de cette place veut bien qu'ils s'y établissent... Sachant que de Majorque et de Mahon ont embarqué plusieurs personnes pour Alger, depuis il me vient tous les jours une quantité d'hommes, la majeure partie mariés avec des enfants pour aller là-bas, me disant qu'ici ils meurent de faim, ne mangent plus qu'un morceau de pain d'avoine, que bien souvent il manque même cet aliment. Ils veulent aller voir si, avec leur travail et celui de leur famille, ils peuvent gagner de quoi subsister*⁽⁸⁾. La réponse du général Clauzel, commandant à Alger, sera favorable, ajoutant qu'il est disposé d'accorder le passage *gratis* sur les bâtiments de l'État, sous réserve qu'on lui fournisse une liste de candidats justifiant de leur moralité⁽⁹⁾.

Une disposition aussi propice ne sera pas toujours affirmée. Le gouvernement français fera souvent preuve d'atermoiements. Ces migrants seront fréquemment qualifiés, à l'époque, "d'écume méditerranéenne", voire par Bugeaud de "rebut de la Méditerranée". Tantôt, le pouvoir facilitera cet exode. Tantôt, il le restreindra, en imposant des critères d'exclusion. Pourtant, une émigration, légale ou illégale, se poursuivra et on évaluera à 781, dès 1832, le nombre de Mahonnais travaillant à Alger dans la reconstruction.

Ainsi, de 1830 à 1835, on assiste à une première vague d'émigrés, inorganisée et anarchique. Ils embarquent à Ciudadella ou à Mahon sur des bateaux jaugeant 10 à 60 tonneaux, trabuques, javêques, barcos ou balancelles, faisant le transport de produits divers : fromages, vins, tuiles, briques ou gargoulettes, vers Alger. Le nom de certains de ces petits navires avec leur cargaison et la liste des passagers nous est parvenu : la *Victoria* (capitaine Francesc Canet), *El Caballo*, (patron Jaume Fornaris), *El Guerrero* (capitaine Joan Stellato) et bien d'autres⁽¹⁰⁾... Si les jardiniers minorquins sont accueillis à bras ouverts, car ils apportent leur expérience de la culture méditerranéenne, si les terrassiers sont recherchés pour effectuer les travaux d'assainissement que réclame la plaine insalubre de la Mitidja⁽¹¹⁾, si les femmes, jeunes de préférence, sont demandées, car on manque de femmes dans ces premiers temps de l'Algérie, en particulier à Bône⁽¹²⁾, beaucoup de ces émigrés sans travail

vont connaître, dans les premières années, une vie misérable, source de difficultés. Concentrées dans de petites agglomérations plus ou moins informelles près des camps militaires entourant la ville, ces petites communautés mahonnaises sont enregistrées par l'Histoire comme le premier établissement de civils dans ce qui est alors appelée "Possession française dans le nord de l'Afrique" et qui deviendra officiellement, en 1838, l'"Algérie"⁽¹³⁾. On ne parle pas encore de "colons" mais d'"étrangers" plus ou moins bien acceptés.

Une deuxième vague, en 1835-1836, sera le fait du baron de Vialar et amènera essentiellement des travailleurs de la terre, anciens jardiniers dans les huertas de l'île. Ils seront employés dans des propriétés appartenant à des citoyens français, travailleront dur et économiseront pour acheter leur propre parcelle de terre. Ils contribueront, malgré les réticences du gouvernement français, mais avec l'aide du baron de Vialar, à créer des villages comme Fort-de-l'eau, Aïn-Taya, Cap-Matifou ou Aïn-Beida. À Alger, ils cultiveront la plaine côtière du Hamma, entre le Champ de manœuvre et le Jardin d'Essai. Tous les témoins de cette époque vantent les qualités du Mahonnais. L'un écrit : *Il est cultivateur de naissance ; il est sobre, économe dans son ménage et dans ses outils de culture, il est laborieux ; en outre il aime la vie de famille et a toutes les qualités de l'homme rangé et moral*⁽¹⁴⁾. Un autre précise : *aux environs d'Alger, des mahonnais, habiles jardiniers, exploitent ces terres et les louent sur le pied de 1000 à 1500 francs l'hectare ; le voisinage du marché et la quantité d'engrais de la ville leur permettent d'assez beaux bénéfices*⁽¹⁵⁾. Grâce à ces qualités, les terres qu'ils cultivaient allaient vite acquérir une valeur considérable⁽¹⁶⁾.

Ayant surtout colonisé l'Algérois, les statistiques montrent un nombre croissant de Mahonnais à Alger, qui passent, entre 1833 et 1843, de 981 à 8 164⁽¹⁷⁾. En 1880, on compte plus de 10 000 Mahonnais dans l'Algérois, mais, dès 1864, le flux migratoire avait commencé à se ralentir. Au total, c'est 42% de la population minorquine qui avait émigré spontanément et volontairement en Algérie.

Deux de mes racines familiales sont d'origine minorquine. L'ancêtre la plus ancienne, mon aïeule à la sixième génération, est décédée, en 1835, à l'hôpital d'Alger. Veuve d'un jardinier, elle avait quitté Ciudadella, accompagnée de sa fille âgée de 20 ans. Il est possible qu'elle ait fait partie de ce groupe d'émigrés dont parle le vice-consul de cette ville dans une lettre datée du 5 février 1834 : *Il s'agit, écrit-il, de quelques veuves avec leurs filles ; des gens de conduite exemplaire qui désirent aller là-bas pour voir si, avec leur travail, elles peuvent gagner de l'argent car ici le travail manque. Elles voudraient partir avant d'achever le petit capital qu'elles possèdent*⁽¹⁸⁾. C'est probablement dans un certain dénuement qu'elle a succombé précocement, après son arrivée à Alger, en septembre 1835. Sa fille, qui exercera l'activité de commerçante, convolera, en 1838, avec un autre minorquin, jardinier de son métier. Leur propre fille se mariera, avec un de mes ancêtres lorrains, natif de Chalaines, dans la Meuse.

L'autre racine est formée d'un couple originaire de Mahon, arrivé en 1842. Le mari était menuisier et l'épouse sans profession. Ils avaient juste 21 ans et s'étaient mariés à Mahon. Leur fille, née à Alger, se mariera avec un autre de mes ancêtres lorrains, originaire d'Attiloncourt, dans l'ancien département de la Meurthe.

Ces ancêtres habitaient l'Alger barbaresque. C'était alors une petite cité construite sur un escarpement face à un îlot, le Peñon, avec une ville haute couronnée par la casbah, habitée par les Maures, et dont la blancheur triangulaire la faisait

parfois comparer à la “voile d’un hunier de vaisseau”⁽¹⁹⁾, et une ville basse où se trouvaient palais des corsaires, marchés et résidences des consuls. Mes ancêtres habitaient la ville basse, près de la Djenina, l’ancien palais du Dey, qui dominait la Place du Gouvernement. Celle-ci avait été dégagée après destruction d’un bloc compact de maisons et de souks qu’irriguait un réseau de ruelles étroites et qu’aéraient le *Badestan*, le Marché aux esclaves, où furent vendus Cervantès, Jean-François Regnard, le peintre Fra Filippo Lippi, Emmanuel d’Aranda, Diégo de Haédo et tant d’autres, et deux minuscules placettes, la place des Caravanes ombragée d’un figuier et la place du Jet d’eau devant la Djenina⁽²⁰⁾. Un Guide de 1836⁽²¹⁾ en fait ainsi la description : *Sur cette place, tous les matins, se tient le marché où les colons et les indigènes, après qu’à la porte Bab-Azoun, ils ont fait coucher leurs chameaux et attacher leur chevaux et baudets par les deux pieds de devant, apportent les produits de leurs jardins, de leurs basses-cours et de leurs chasses. Et le soir, quand le soleil a disparu, et que le canon de la station a annoncé l’heure de la retraite, des chaises sont disposées, un cercle brillant de femmes françaises, espagnoles et anglaises, et d’officiers, viennent se former pour entendre le concert des musiciens de la garnison, tandis que les maures et les juifs se promènent de long en large, pêle-mêle avec les négociants européens, et que les juives et les mauresques couvrent les terrasses des maisons qui entourent la place.* Devenue, en 1841, place Royale, désormais entourée de maisons européennes et ornée de la statue équestre du duc d’Orléans, c’était là que dorénavant, selon le rédacteur du *Courrier d’Afrique* cité dans un Guide de 1848⁽²²⁾, se promenaient *pêle-mêle des Italiennes avec leurs robes aux couleurs tranchantes ; des Andalouses au petit pied cambré ; des Mahonnaises à la taille si souple, des Françaises de toutes sortes et de toutes qualités ; des femmes juives avec leur sarmah pyramidal*⁽²³⁾ ; *des jeunes Israélites couvertes de dorures, de soie et de velours ; des Mauresques enfin, qui ne laissent voir, sous les mille plis de la gaze qui les enveloppe, que leurs yeux ardents et la chair nue de leurs jambes. Puis des Mahonnais aux chapeaux pointus ornés de velours, des Maltais, des Allemands, des Français, des Nègres, des Arabes...*

Les maisons de ces ancêtres étaient dans le quartier des Consuls, respectivement rue des Trois Couleurs où ils étaient voisins de l’élégant studio-atelier d’un éditeur d’art que fréquentaient des écrivains comme François Coppée, Pierre Louys ou les frères Margueritte⁽²⁴⁾, que peut-être ont-ils croisés, et rue de Navarin où avait été créée, en 1832, une école de dessin⁽²⁵⁾. Ce quartier était parcouru d’un lavis de ruelles étroites, ombreuses et fraîches que ventilait la brise iodée du large. Ces venelles étaient bordées de maisons copieusement blanchies à la chaux, qu’étaient des rondins de thuya, et de palais turcs dont les magnifiques portes sculptées protégeaient des regards indiscrets les patios entourés de portiques à arcades ogivales outrepassées que supportaient de fines colonnettes. C’était là, qu’étaient concentrées, jusqu’à la fin du XIX^e siècle, les institutions officielles comme la Préfecture, l’Ecole des Beaux-Arts, le Génie ou les Archives départementales. Plusieurs de ces palais avaient servi de résidences pour les consuls, au temps des turcs. C’est dans ce quartier très cosmopolite que résidaient les hauts fonctionnaires, les personnages marquants de la cité, mais aussi tout un petit peuple modeste et travailleur. Là, dans un ambiance encore barbaresque, s’était développée la vie européenne de l’Alger

naissant. Mais, dès la fin du XIX^e siècle, avec le déménagement des institutions officielles, le quartier se délabrera et prendra le nom de quartier de la Marine. Il n'en reste que peu de traces.

Au fil du temps, la mémoire familiale avait occulté ce passé minorquin. Ce n'est que grâce à mes recherches généalogiques que leur oubli a pu se dissiper.

La colonisation par les Franc-Comtois et les villages départementaux

“L’armée est tout en Afrique, disait Bugeaud, elle seule a détruit, elle seule peut édifier. Elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture et pourra par les grands travaux publics le préparer à recevoir une nombreuse population civile”. Conduisant, dès 1841, la conquête de l’Algérie avec une brutalité qui lui sera reprochée, Bugeaud, dont la devise était *“Ense et aratro”*, se posant en héritier de la tradition romaine, souhaitera compléter sa conquête guerrière par l’établissement de colons militaires, soldats libérés ou libérables, construisant des villages dans un souci plus stratégique qu’économique. Cette tentative de peuplement, limitée, fut quasiment un échec, d’autant que la classe politique en France s’opposait, souvent avec virulence, à cette idée de colonisation⁽²⁶⁾.

Alors que les gouvernements précédents n’avaient su que faire de ce territoire conquis, c’est la seconde République qui essaya, après l’échec de Bugeaud, d’aborder la question du peuplement colonial. Dès le 19 septembre 1848, les députés avaient voté l’ouverture au ministère de la guerre d’un crédit de 50 millions de francs qui devait servir spécialement *à l’établissement de colonies agricoles dans les provinces de l’Algérie et aux travaux d’utilité publique destinés à en assurer la prospérité*. Sur ce crédit, la création de quarante-deux colonies fut entreprise dans les derniers mois de 1848 et douze autres dans l’année suivante, sur les mêmes fonds. Parmi ces dernières figurait Aïn Benian, près de Miliana. Les premiers villages furent utilisés pour résoudre la crise engendrée par la mise au chômage des ouvriers parisiens, lors de la fermeture des ateliers nationaux, en 1848⁽²⁷⁾. Pour éviter une révolte, le gouvernement libéral envoya en Algérie les ouvriers les plus turbulents et les plus dénués de ressources. Parmi eux, se trouvaient des ouvriers de la métallurgie, du textile ou de l’imprimerie, mais également des artisans charpentiers ou maçons, des commerçants et des employés. Ce fut le premier cas officiel d’importation massive de population française. Ce fut l’échec. On ne transforme pas un ouvrier citadin en paysan, dans un pays hostile⁽²⁸⁾.

La deuxième tentative eut lieu en 1852, après le coup d’état du Prince Président, le 2 décembre 1851. Les républicains révolutionnaires furent condamnés à l’exil en Algérie. Ce fut un nouvel échec. Rares sont ceux qui firent souche.

C’est dans ce contexte que naquit, en 1848, l’idée des villages départementaux. Celle-ci fut étudiée et propagée par un juge au tribunal de commerce d’Alger, M. Cœur de Roy, qui, dans un mémoire de la *“Société agricole de l’Algérie”*⁽²⁹⁾, fit appel au concours du gouvernement et des administrations préfectorales. Dans l’esprit des initiateurs, la seule manière efficace pour peupler l’Algérie et y apporter le progrès était de créer des villages à l’image des comptoirs fondés, dans l’antiquité, par les cités grecques de l’Asie Mineure. Une campagne de presse, favorable à ce projet, fut lancée. On lit dans une chronique de mars 1853⁽³⁰⁾ : *Un écrivain, M. Fr. Ducuing, a émis une idée féconde pour l’avenir de l’Algérie ; cette*

idée est de coloniser l'Algérie par départements⁽³¹⁾... Cette idée, à peine émise, a pris faveur dans le public. Presque tous les journaux de Paris et de province ont reproduit et commenté la lettre de M. Fr. Ducuing, publiée d'abord par le Pays. Ainsi pouvait-on lire dans *Le Journal des Débats*⁽³²⁾, sous la plume d'Armand Bertin : *L'idée des villages départementaux dont M. Fr. Ducuing s'est fait le propagateur le plus actif consiste à prendre dans chaque département un contingent de colons volontaires et à l'installer en Afrique en centre de population distinct, conservant son appellation départementale... Cette idée aurait au moins l'avantage de substituer aux efforts individuels, impuissants jusqu'ici, des efforts collectifs et d'ensemble, nécessaires pour triompher du sol fécond mais rebelle de l'Afrique...*

François Ducuing⁽³³⁾ expliquait ainsi son projet : *Limitons à trois cents familles par département le contingent de chaque groupe colonial... On a calculé, en moyenne, à 4 500 F l'établissement de chaque colon installé isolément en Algérie. Cette moyenne peut être facilement réduite à 3 000 F pour le colon pris collectivement... Dans certains départements, les centimes additionnels seuls combleraient toute la dotation du colon... Plus loin, il ajoute, un tant soit peu cynique : J'ai parlé des enfants trouvés. D'après les statistiques officielles on en pourrait distribuer au moins 8 000 tous les ans dans les divers villages départementaux [sic !]... Parlant de ces futurs colons, notre journaliste concluait, lyrique : *Offrez leur un coin de terre qui leur rappelle leur patrie et vous les y verrez tous accourir comme un essaim d'abeilles dispersées par l'orage*⁽³⁴⁾.*

Le Sénat examina avec attention la pétition de Fr. Ducuing. Le rapporteur écrivait : *Ce système de colonisation offrirait de grands avantages, mais il faudrait qu'il soit plutôt encouragé que prescrit par l'administration, et qu'il se produise par la libre initiative des colons. Il faudrait surtout qu'il perde le caractère trop rigoureux que voudrait lui donner le pétitionnaire*⁽³⁵⁾. La pétition fut renvoyée au ministre de la guerre.

La Haute-Saône se trouvait, alors, en grande difficulté. Y sévissaient le choléra, la maladie de la pomme de terre, l'insuffisance des récoltes⁽³⁶⁾. Ému par ces misères qui poussaient les paysans de son département à émigrer, le préfet de la Haute-Saône, Hyppolite Dieu⁽³⁷⁾, fut séduit par le projet. Il fut donc décidé de créer un village franc-comtois. Le ministre de la guerre affecta aux futurs émigrants un village tout bâti, Aïn Benian, qui faisait partie des "colonies agricoles" de 1849 et allait se trouver libre par suite du départ des déportés politiques. Désormais, le futur village prendrait le nom symbolique de Vesoul Benian. La propagande fut très active dans les campagnes, sur les marchés, sur les champs de foire. Le résultat fut que, en un mois, quarante huit familles déposèrent leur candidature. Je suis originaire de deux de ces familles qui s'allieront plus tard, en Algérie. L'une, réunissant le grand père, Jean-Claude Lamboley, qui était veuf et déjà âgé de 78 ans, son fils, Jean-François Auguste, et son épouse, ainsi que leurs deux garçons, habitait le village de La Lanterne-et-les-Armonts, dans le canton de Luxeuil. L'autre, formée de Romain-Joseph Grand'haye, son épouse et leurs deux filles, demeurait à Fleurey-lès-St-Loup, dans l'arrondissement de Lure.

Pour réaliser cette aventure ils vendirent tous leurs biens qui étaient modestes. Chaque famille possédait un patrimoine représenté par une maison, un jardin, des prés et des vergers, d'une superficie de 3 hectares, d'une valeur d'environ 1 500 francs⁽³⁸⁾. Répertoriés depuis le XVI^e siècle comme propriétaires ou laboureurs, parfois maires de leur village, certains même qualifiés dans des actes de

seigneurs d'une terre, ils avaient vu leurs biens s'amenuiser progressivement et dramatiquement, depuis le début du XIX^e siècle, en raison des partages successifs qu'imposaient les règles successorales mises en place par le Code Napoléon. Sous la pression des exigences économiques, ils estimèrent que la seule chance de donner un avenir décent à leurs enfants était de s'expatrier et de tenter leur chance en Algérie.

D'abord favorable au projet, le gouvernement marqua très vite beaucoup de réticence, freinant la fondation de deux autres colonies franc-comtoises, à l'initiative de Lure et de Gray, que souhaitait le préfet Dieu, et bloquant la création de villages souhaitée par d'autres départements⁽³⁹⁾. La crainte de créer des communautés homogènes susceptibles de s'opposer au régime impérial et l'influence des milieux indigénophiles furent cause de cet arrêt⁽⁴⁰⁾. Mais, comme l'entreprise de Vesoul Benian était trop avancée, on la laissa se poursuivre en veillant à éviter tout échec. L'autorité militaire s'étant intéressée à la création de cette nouvelle colonie, elle dépêcha sur place un officier, le lieutenant Durand⁽⁴¹⁾, pour accompagner cet exode. Le premier convoi arriva à destination le 7 septembre 1853 ; les autres s'échelonnèrent les 14 et 23 septembre, les 6 et 17 octobre, les 5 et 17 décembre. 48 familles, soit 274 émigrants, 5 personnes en moyenne par famille, participaient à l'aventure.

Dans une lettre non datée⁽⁴²⁾ dont l'orthographe et la syntaxe ont été conservées, un colon raconte le déroulement du voyage et l'accueil à Vesoul Benian : *Je vais vous raconter, en général, ce qui s'est passé depuis notre départ. Ainsi, nous sommes arrivés à Marseille avec une fatigue encore supportable, mais embarqué le 25 septembre, comme vous le savez, ç'a été le commencement des peines que nous avons eu à supporter. Je ne peux vous faire comprendre l'influence que cette malheureuse eau de mer a sur certains individus... Arrivé à Alger, nous avons été reçus dans une maison, nourris et couchés aux frais de l'Etat. Nous nous y sommes reposés cinq jours. De là, nous sommes repartis pour notre nouvelle demeure. Nous y avons été transbordés sur de grosses charrettes traînées par des mulets. Nous avons restés trois jours pour faire ce trajet. Donc nous avons couchés deux nuits, l'une dans une écurie sur la paille, l'autre, à la belle étoile au milieu des broussailles. Nous avons restés deux jours pour 50 km de Blida à chez nous où nous avons couché dehors... En arrivant, on nous a donné une maison, mais il y avait dans cette maison ni pain, ni pâte, ni vin, ni eau, pas même de quoi se mettre assis, à plus forte raison pour se coucher et réparer ses forces affaiblies... on nous a donné cependant quelques tréteaux et des planches pour mettre dessus afin que nous soyons pas obligés de coucher sur le carreau... Nous avons seulement une couverture, une paillasse vide et un drap pour coucher douze personnes. On nous a délivré nos concessions qui ne sont pas aussi régalandes [sic] que nous le pensions d'abord. On m'a donné une maison à trois chambres, je viens d'en faire bâtir une. En plus de tout cela, le Gouvernement, par l'intermédiaire de notre Directeur, vient de nous donner à chacun un bœuf, une charrue, une herse et 26 double décalitres de blé pour ensemençer. Tout cela gratis. J'ai acheté un bœuf pour 120 frs., donc j'en ai deux et un mulet pour 250. Depuis notre départ nous n'avons pas eu de pluie. Donc il nous tarde qu'il pleuve pour pouvoir commencer les semailles.*

Le village, que les émigrants découvraient, se situait dans une zone montagnueuse, à 86 kilomètres d'Alger. Il possédait 27 maisons doubles et 9 maisons simples, toutes construites sur le même modèle par le génie militaire. Elles se composaient d'un carré de construction de 24 mètres de long et 4 mètres de large, coupé par un mur de refend en deux parties égales destinées à loger deux ménages ; chaque

moitié comprenait deux à trois pièces, l'une formant cuisine, les autres chambres à coucher. Sept maisons doubles étaient réservées pour l'église, le presbytère, la maison commune, la salle d'asile, l'école, la maison des sœurs et le logement du médecin. Le village était protégé par une enceinte rudimentaire faite d'un talus en terre, d'un fossé et de quatre portes. Sa forme était celle d'un rectangle de 513 mètres de long sur 305 mètres de large. Il était percé de sept rues, bien alignées, se coupant à angle droit ; les rues principales et les boulevards extérieurs étaient plantés de mûriers⁽⁴³⁾. La configuration était celle du plan type préconisé par le génie militaire pour les villages agricoles⁽⁴⁴⁾.

Le 3 décembre 1853⁽⁴⁵⁾, le même colon détaille les conditions d'existence en ce début de colonisation : *Description du pays : ce n'est qu'une montagne, mais montagnes énormes... La terre est une terre de sable tirant sur la terre forte, de sorte que par beau temps vous diriez marcher sur de la terre mêlée à moitié de sable. Quand il pleut, vous diriez marcher sur cette bonne terre à turquie⁽⁴⁶⁾ qui prend aux chaussures comme la poie [sic]. Enfin, on a tiré les concessions au sort, le lot qui nous est arrivé est passablement en plaine : il y a de quoi y faire champ et pré. Enfin, nous avons encore un autre petit lot de 2 hectares ou 23 quartes, puis un autre de 3 quartes que l'on dit être pour un jardin : c'est celui que je crois le plus difficile et le plus mauvais. Encore un autre de 4 quartes que je crois très bon. De plus, on nous a prêté dans l'enceinte du village un beau et bon petit jardin, mais il n'est à nous que jusqu'à ce qu'il vienne du monde pour y bâtir...*

Ce sont les colons, à la fois agriculteurs et commerçants, qui sont les plus satisfaits. L'un d'eux, boulanger, écrit : *Nous sommes parfaitement logés... Nous n'avons pas eu la moindre maladie. Nous sommes dans un village bien sain ; nous avons de la bonne eau et suffisante pour la consommation du village... Nous vendons tous les jours 50 à 60 miches de pain ; j'ai fait mon compte au bout de 8 à 6 jours, j'ai trouvé un bénéfice de plus de 80 F⁽⁴⁷⁾*. Pendant longtemps, la création de Vesoul Benian fut considérée comme une réussite, à tel point que, lorsque le couple impérial se rendit à Miliana, lors de son voyage officiel en Algérie, il fit un détour pour visiter ce village, le 7 mai 1865. Nous en avons une description circonstanciée du temps : *A la hauteur de Vesoul Benian, la route dans les capricieux méandres qu'elle décrit à travers ravins et montagnes, laisse sur sa droite ce village pittoresque, aux blanches maisons, entourées de belles plantations, et si coquettement accrochées au flanc d'un large mamelon, dont le regard aperçoit de loin la luxuriante végétation. Vesoul Benian, dont les habitants s'adonnent avec un succès remarquable à la culture de la vigne, à la production des céréales et à l'élevage du bétail, représente, sur une échelle restreinte, la réalisation pratique d'une idée déjà ancienne, et qu'on a voulu systématiser, celle des villages départementaux. Les habitants, qui, on le sait, empruntent leur nom au chef-lieu du département dont ils sont originaires, étaient tous accourus sur la route, où ils avaient dressé un arc de triomphe d'un caractère rustique, mais dont la décoration ne laissait rien à désirer, sous le rapport du bon goût. A peine arrivée parmi eux et saluée avec enthousiasme des cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! Sa Majesté a daigné s'entretenir de leurs intérêts et de leurs besoins avec les autorités municipales ; puis, après avoir reçu de leurs mains quelques pétitions, elle a repris sa route suivie de leurs acclamations⁽⁴⁸⁾.*

Cependant, Victor Demontès dressait, en 1903, un bilan plus que mitigé⁽⁴⁹⁾. Pour différentes raisons que j'ai déjà analysées⁽⁵⁰⁾, la réussite était loin d'être éclatante. Du fait des difficultés de la vie de colon, certains des enfants issus des pionniers, devenus adultes et ayant fondé une nouvelle famille, quittèrent, très tôt, le village pour s'installer dans d'autres contrées réputées plus riches ou des villes plus attrayantes, comme Alger. Cet exode, c'est indéniable, aggrava la décadence du village. Ce fut le cas de mes arrières grands-parents. Dès 1866, peu de temps après leur mariage, convaincus que rester au village conduirait à une vie médiocre, Joseph-Sylvain Lamboley et son épouse, Marie-Catherine Grand'Haye, enfants des pionniers, abandonnèrent leur famille restée au village pour tenter leur chance à Alger. Cependant, malgré les difficultés, d'autres enfants de ces pionniers s'accrochèrent à leur terre. Ce fut le cas de certains membres de ma famille qui restèrent sur place. A la fin du siècle, un de mes parents apparaîtra comme un des plus gros propriétaires des lieux avec 41 hectares, ce qui, compte tenu des conditions locales, était loin d'être rémunérateur, mais témoignait de son acharnement au travail. Leurs descendants luttèrent jusqu'à l'Indépendance. Ce n'est que dans ces circonstances dramatiques que, la mort dans l'âme, ils consentirent à quitter le village, où ils avaient tant peiné, pour s'expatrier, certains en métropole, d'autres plus aventureux au Maroc ou au Canada. Ils avaient tout perdu...

La colonisation par les Lorrains et les Alsaciens

La migration venue du nord de la Lorraine et de l'Alsace vers l'Algérie a été relativement importante, et cela dès 1845, pour des raisons à la fois démographiques et économiques. Le pays est, à cette époque, au bord de la famine ; en causes les récoltes de blé désastreuses en 1845 et 1846 par suite des grands froids hivernaux, les inondations dans le centre de la France qui empêchaient l'acheminement des céréales étrangères, bloquées dans les ports, et la maladie de la pomme de terre provoquée par le mildiou qui sévit dans toute l'Europe⁽⁵¹⁾. Cette immigration s'est faite en deux vagues.

La première vague, entre 1830 et 1860, correspond à la conquête militaire puis au peuplement systématique. Entre 1846 et 1856, on estime à environ 7 600 le nombre d'Alsaciens ayant émigré en Algérie. Ces migrants Alsaciens-Lorrains ont constitué, alors, entre un cinquième et un quart de la population française d'Algérie⁽⁵²⁾. Un ralentissement se produira dans les années 1860 à 1870, avec la colonisation capitaliste voulue par Napoléon III. Je descends de tout un bouquet de gens de l'Est, originaires de Lorraine, qui illustrent cette première vague. Ils sont natifs des villages de Bazincourt-sur-Saulx, Aulnois-en-Perthois, Triaucourt, Vaubecourt, qui se situent dans un rayon de quelques kilomètres autour de la ville de Bar-le-Duc, ou du village de Chalaines, près de Vaucouleurs. On peut suivre leur trace depuis le XVII^e siècle. Ce sont, pour la plupart, des laboureurs. Mais on retrouve aussi, pêle-mêle, des vigneron, des artisans, un commissaire aux poudres, des procureurs fiscaux, un receveur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, des employés au service du Roi et même un capitaine du château de Triaucourt anobli, le 7 février 1667, par Charles IV, duc de Lorraine. Ils ont survécu aux bandes d'Écorcheurs en 1437, aux épidémies de peste en 1585 et en 1630, aux famines de 1626, aux invasions protestantes pendant les guerres de religion, aux horreurs de la guerre de Trente ans... Mais, au XIX^e siècle, il est manifeste qu'ils ont subi de

sévères revers de fortune. C'est donc, poussés par des nécessités économiques, qu'ils décident d'émigrer en Algérie, dès 1851. Ils seront parmi les pionniers qui participeront à la création de Rovigo, village de la Mitidja à 25 kilomètres au sud d'Alger.

Rovigo fait partie des 19 centres nouveaux nés dans la Mitidja, faisant suite à la création des "colonies agricoles" de 1848. Décidée le 26 septembre 1845, cette création n'aboutira qu'en 1849 du fait de la difficulté que rencontra l'Administration dans la constitution du territoire de ces centres, en raison du retard pris dans les expropriations. Ces dernières ne furent approuvées par le ministre que le 31 août 1851.

A l'origine, ce village devait comprendre soixante concessions de six hectares en moyenne avec au moins un hectare de terres irrigables, mais comme les prélèvements nécessaires pour l'emplacement du village, du cimetière, des routes, des chemins, réduisaient les concessions à environ cinq hectares, le projet fut remanié et comporta vingt-six concessions de six à sept hectares, quinze concessions de cinq à six hectares et dix-neuf concessions de quatre à cinq hectares. Sur le modèle traditionnel, le plan de Rovigo était carré avec cinq lots réservés à la Mairie, l'école, la gendarmerie, une fontaine et un abreuvoir. La prise de possession eut lieu dans les premiers jours de novembre 1851. Les familles qui, au début, habitaient de simples baraques se mirent immédiatement au travail. Dès la fin de décembre, Rovigo comptait déjà une population de deux cent soixante-sept personnes. Trois mois plus tard, toutes les familles étaient installées dans le nouveau centre, six maisons en maçonnerie étaient achevées et cinq autres commencées. Bien que leur établissement ait eu lieu à une époque où les travaux des champs étaient déjà commencés, les colons avaient pu néanmoins ensemençer quarante-cinq hectares en céréales et planter mille six cents arbres ; de son côté, l'Administration en avait planté mille cents sur les places, les boulevards et les routes situées aux abords du village. A la fin de 1854, Rovigo s'était bien transformé : deux cent trente-neuf hectares sur quatre cent cinquante-sept étaient mis en culture, deux cents hectares ensemençés en céréales et dix plantés en tabac.

Mais, comme à Vesoul-Benian et comme dans beaucoup de ces villages mal préparés où les colons furent souvent livrés à eux-mêmes, ces derniers sont confrontés aux mêmes difficultés. Les fièvres, des mauvaises récoltes, l'insuffisance des concessions en décourageront plus d'un. Malgré des accroissements successifs par l'administration des superficies allouées, le village se dépeuplera. En 1860, il restait moins de deux cents habitants, dont trente-huit concessionnaires ; à la suite de mutations ou d'acquisitions, vingt-deux d'entre eux possédaient moins de quatre hectares de terre, douze de vingt à trente. Les autres propriétaires n'habitaient pas la localité et louaient leurs terres soit à des colons du village, soit à des fermiers. Le dépeuplement ne fit que s'accroître par la suite : on relevait, en 1867⁽⁵³⁾, 277 Français et 79 étrangers, il ne restait plus que vingt-six anciens concessionnaires en 1868. Mes ancêtres, pour la plupart, quitteront Rovigo pour s'établir à Alger, dans les années 1860. Mon aïeul s'unira, à cette date, avec une jeune fille dont les parents étaient originaires de Minorque.

La seconde vague est consécutive à l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine par la Prusse, en 1871⁽⁵⁴⁾. C'est en raison du fait qu'il y avait déjà un premier noyau d'Alsaciens-Lorrains que le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger et ancien évêque de Nancy, lança un appel, relayé par la presse catholique, pour l'accueil des exilés qui optaient pour la nationalité française. Les députés parisiens

voteront, le 21 juin 1871, des crédits pour installer sur 100 000 hectares confisqués en Algérie, suite au séquestre des insurgés de 1871, plus de 6 000 émigrants, entre 1871 et 1874. La loi du 15 septembre 1871 prescrit les modalités d'acheminement vers l'Algérie et d'installation dans les centres des nouveaux émigrants. Les premiers départs eurent lieu dès l'été 1871 ; mais ces premiers émigrants furent victimes de nombreuses difficultés et désillusions. Les causes en étaient multiples : l'absence de préparation de la part du gouvernement français et de l'administration algérienne, une évidente résistance de celle-ci, à quoi on peut ajouter une certaine anarchie dans l'émigration. Effet, au départ de celle-ci, surgissait une difficulté décisive : l'administration n'était pas en mesure d'informer efficacement les Alsaciens-Lorrains placés dans les territoires annexés sous l'autorité hostile de la Prusse. Par ailleurs, il s'avérait impossible de le faire au moment où les émigrants entraient en France ; beaucoup, en effet, ne jugèrent pas utile de se signaler à une quelconque autorité. Enfin, les terres qui devaient revenir aux colons n'étaient pas encore toutes saisies officiellement à cette date. Aussi, à la fin de juin 1872, fort peu de colons étaient convenablement installés. Ce n'est qu'au décours de l'été 1872 que la période d'hésitation et d'improvisation prit fin. Désormais, la colonisation sera menée avec plus de méthode et plus de moyens.

Un rapport de 1873⁽⁵⁵⁾ évaluait à 2 500 le nombre d'Alsaciens-Lorrains ayant émigré en Algérie après la guerre, soit 449 familles dont seules 32, qui pouvaient justifier d'un capital de 5 000 francs, avaient reçu des concessions en toute propriété, dans la mesure où elles se portaient garantes de leur mise en valeur ; les 417 autres, qui étaient sans ressources, bénéficiaient de l'aide de riches associations comme la "Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés français". Pour ces derniers, les concessions se transformaient en un bail de neuf ans, au-delà duquel la résidence et la mise en valeur conféraient le droit de propriété. Le mouvement ne se tarira que progressivement jusqu'à la fin du siècle. Au total, entre 1874 et 1914, l'Algérie accueillera 12 000 à 15 000 Alsaciens-Lorrains. Cette migration donnera naissance à un mythe politique et nationaliste, identifiant l'Algérie à une nouvelle Alsace-Lorraine, mythe d'abord dirigé contre l'Allemagne, puis, plus tard, récupéré contre le nationalisme algérien séparatiste⁽⁵⁶⁾.

A l'évidence, cette installation ne s'est pas faite toujours sans déconvenue, soit que les émigrants aient été escroqués comme ces strasbourgeois qui, avaient acheté, en 1863, à Strasbourg, des terres alloties au village d'Oued Seguin, qui n'étaient pas à vendre⁽⁵⁷⁾ ; soit que, prenant possession de lots appartenant à l'État, ils ne trouvent pour y vivre que des gourbis rudimentaires en roseaux pour y loger famille et bétail, comme dans le village de l'Alma⁽⁵⁸⁾ ; soit qu'ils se découragent du fait d'une succession de mauvaises récoltes ou d'une insuffisance relative des concessions. Cependant, dans l'ensemble, cette implantation fut une réussite.

Une souche lorraine familiale, plus récente, illustre la volonté des Lorrains de refuser l'annexion de leur région par la Prusse. Elle était originaire d'Attiloncourt, dans l'ancien département de la Meurthe. Mon ancêtre, orphelin d'un père tisserand, à l'âge de 10 mois, et de sa mère, à l'âge de 4 ans, élevé par sa grand-mère, sera pris par la conscription en 1855 et incorporé au 19^e bataillon des chasseurs à pied. Le 4 juin 1859, il participe, sous les ordres du commandant Le Tourneur, à la bataille de Magenta. Le lendemain, à l'aube, dans un court mais violent combat à Ponte di Magenta, il est blessé d'un coup de feu au menton et d'un coup de baïonnette à la face. Ces blessures lui éviteront de participer à la boucherie de Solferino, mais pour

son courage, il sera décoré, par décret impérial en date du 17 juin, de la médaille militaire nouvellement créée. La campagne d'Italie, commencée le 25 avril, se termine le 31 juillet 1859. Il reçoit, par décret de l'Empereur en date du 11 août 1859, la médaille commémorative de la campagne d'Italie. Sans famille, sa grand-mère étant morte, il décide de rengager au terme de son service militaire. Au gré de ses affectations, il monte en grade. La guerre de 70 le trouve en Algérie. Le 31 octobre 1872, à la suite de l'annexion du département de la Meurthe par la Prusse, en application des traités du 10 mai et du 11 décembre 1871, il opte pour la nationalité française. Il s'unit, alors, avec une jeune fille minorquine et se fixe définitivement à Alger, où il prend sa retraite et fera souche.

Toutes ces lignées se réuniront à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e. Elles ont illustré la particularité de la population algérienne de l'époque, à savoir : les unions mixtes entre européens, français et étrangers. Ce phénomène avait été analysé, en 1906 par Victor Demontès⁽⁵⁹⁾. Ce dernier soulignait que la proportion de ces mariages croisés, au cours du siècle précédent, avait oscillé entre 16 et 21% et qu'ils intéressaient plus les unions entre étrangères, surtout espagnoles, et français, qu'entre françaises et étrangers. Demontès soulignait que, jusqu'en 1842, la population étrangère dépassait celle d'origine française et que, à partir de 1851, le rapport s'était progressivement inversé avec, à cette date, 66 650 Français pour 65 233 étrangers⁽⁶⁰⁾. Cela explique la fréquence des mariages mixtes. Ma famille illustre également une autre constatation de cet auteur : le Français, qui s'unit avec une étrangère, le fait de préférence avec une native d'Algérie, donc naturalisée par naissance.

Ces trois racines formeront un tronc dont certains des derniers représentants choisiront, dès 1957, de se replier définitivement en Métropole, à Montpellier. Grâce à la clairvoyance de mon père, cet exode se fit, pour nous, à temps et sans drame particulier si ce n'est notre déracinement. D'autres attendront le terme ultime pour s'expatrier. Les "colons", qu'ils étaient, devenaient, à leur insu, des "pieds-noirs", dénomination qui s'imposera après l'Indépendance⁽⁶¹⁾.

Longtemps abusés par le mythe fallacieusement entretenu que l'Algérie était la France, ces pieds-noirs subirent l'exode après l'Indépendance dans un dénuement dramatique et une détresse profonde. Cette expatriation fut vécue comme une déchirure douloureuse, un nouveau déracinement après celui qu'ils avaient accepté en venant en Algérie. Mais pour certains, ce fut bien pis. Les étrangers, maltais, italiens, espagnols qui, depuis plusieurs générations, avaient acquis la nationalité française en venant en Algérie, qui avaient témoigné de leur loyauté pendant les deux guerres mondiales, qui avaient versé leur sang pour défendre la France, eurent l'impression de perdre leur identité. D'autant que l'accueil, en Métropole, du fait d'amalgames injustes et d'une désinformation démagogique, fut parfois très hostile⁽⁶²⁾. Ce double rejet, de l'Algérie et de la France, les marquera durablement. "*On ne voulait pas de nous !*" reste encore le leitmotiv d'une grande majorité des rapatriés !

Bien sûr, il y a eu quelques gros colons, comme il y avait, en métropole, de grandes familles. Leur influence politique n'a pas toujours été heureuse et l'image de grands latifundiaires qui leur était accolée, fut grandement néfaste. Mais la colonisation fut essentiellement le fait de gens modestes et travailleurs, à l'image de cette "famille ordinaire", qui s'acharnèrent à féconder une terre ingrate. Motivés par une volonté d'entreprise, animés d'un esprit d'aventure, ils ont tous en commun d'avoir

choisi l'inconnu et l'espoir de liberté et de progrès, plutôt que la précarité et la médiocrité, et cela malgré les difficultés, les maladies, les désillusions, voire les découragements. On est loin du cliché que certains ont voulu répandre du riche colon exploitant les autochtones. C'étaient des hommes enracinés et leurs villages possédaient son cimetière où ils reposaient, leur vie de labeur terminée. Ce sont eux qui ont défriché un sol ingrat, assaini des marais, planté de la vigne, semé du blé, là où il n'y avait que terres incultes ; ce sont eux qui ont construit des routes, des voies ferrées, des barrages, des hôpitaux, des écoles, là où il n'y avait rien ; ce sont eux qui ont rêvé d'un peuple nouveau fusionnant races, langues et culture⁽⁶³⁾. Mais ce n'était qu'un rêve qui s'est fracassé contre une dure réalité : la fusion essentielle, celle avec les indigènes, ne s'est jamais faite. Une guerre est née d'un sentiment de frustration de ces derniers, d'un reproche de spoliation, d'une accusation d'injustice. Peut-être aurait-elle pu être évitée, mais cela n'est-il pas un autre rêve ?

Certes, ces colons, et tout particulièrement mes ancêtres, n'ont pas fait l'Histoire, mais ils y ont participé et surtout ils l'ont subie. Par cette communication, j'ai souhaité leur rendre hommage.

NOTES

- (1) LAMBOLEY C. : Une colonie franc-comtoise en Algérie au XIX^e siècle. Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier. NS. 2004,35, 183-199.
- (2) L'expression désigne, sous Louis Philippe, les hommes distingués, les aristocrates. Ainsi, Alphonse Karr écrivait en 1841 : "*Il n y a plus que deux classes d'hommes en France... ceux qui portent des gants jaunes et ceux qui n'en portent pas. Quand on dit d'un homme qu'il porte des gants jaunes, qu'on l'appelle un gant jaune, c'est une manière concise de dire un homme comme il faut. C'est en effet tout ce qu'on exige pour qu'un homme soit réputé comme il faut*".
- (3) Une des figures les plus marquantes de ces "*colons en gants jaunes*" fut le baron de Vialar, d'origine languedocienne, installé à Kouba. Il faut également signaler les de Tonnac-Villeneuve, installés à Tixerain, les Coput, les de Bonneville, les de Croizeville, les de Franclieu, les de Lapeyrière, les de Saussine, les Delpech, les de Montaigu, les Dupré, les Mercier, les Rosey, les de Saint-Maur, les de Saint-Guilhem, les Tabler, les Ventre.
- (4) C'est à eux que fut attribué primitivement le dénominateur de "colon", c'est-à-dire de propriétaire autodidacte, cultivateur et tenancier d'une terre à l'image des grands propriétaires des Amériques françaises, exploitants d'esclaves, qu'ils ne furent jamais. Le terme sera ensuite élargi à tous les civils européens peuplant l'Algérie.
- (5) Dès 1835, une concession de 3 000 ha avait été attribuée, à la Rassauta, au prince Mir Mirsky, chassé de son pays par la révolution polonaise. Criblé de dettes, le prince dut rétrocéder, en 1843, sa concession qui fut reprise par l'administration, en septembre 1849.
- (6) MONBEIG P. : Vie de relations et spécialisation agricole au XVIII^e siècle. Annales d'histoire économique et sociale. 1932, vol. 4, n° 18, 538-548.
- (7) TUDURY G. : La prodigieuse histoire des Mahonnais en Algérie. De Minorque en Algérie à partir de 1830. Lacour, éd., Nîmes, 2003, pp. 86.
- (8) Archives du vice-consulat de France à Ciudadella, citées par Tudury G., Op. cit., *supra* note n° 7, p. 48.
- (9) Lettre du consul de France aux îles Baléares, du 5 février 1831. Archives du vice-consulat de France à Ciudadella, citée par Tudury G., Op. cit., *supra* note n° 7, p. 48.

- (10) Liste d'embarquement des espagnols migrants vers l'Algérie : V.
<http://lecapmatifou.free.fr/passagesCiudadella>.
- (11) Lettre du consul de France aux îles Baléares, du 28 septembre 1841. Archives du vice-consulat de France à Ciudadella, citée par Tudury G., Op. cit., *supra* note n° 7, p. 57.
- (12) Lettre du consul de France aux îles Baléares, du 6 décembre 1832. Archives du vice-consulat de France à Ciudadella, citée par Tudury G., Op. cit., *supra* note n° 7, p. 54.
- (13) Le nom officiel de "Possession française dans le nord de l'Afrique" apparaît pour la première fois dans une ordonnance du 22 mars 1832, et celui d' "Algérie" dans une lettre officielle du Maréchal Soult, ministre de la Guerre, au général Valée, en 1838, que confirmera l'Ordonnance du Roi des Français n° 7654 de 1838 relative à "L'administration civile en Algérie".
- (14) TOUZET J. : La France d'Afrique ; du mode d'aliénation des titres de colonisation en Algérie. Alger, chez les principaux libraires. 1856. pp.76. p. 16,
- (15) FORTIN D'IVRY T. : L'Algérie, son importance, son organisation, son avenir. Rignoux, impr. de la Société Orientale. Paris. 1845. pp. 44.,
- (16) Une propriété de moins de deux hectares se loue jusqu'à 2.000 francs. "Les fermiers Mahonnais paraissent faire très bien leurs affaires" in Tableau de la situation des Etablissements Français dans l'Algérie. Paris, 1841, p. 147.
- (17) LESPÈS R. : Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaine. Coll. du centenaire de l'Algérie. Paris. Lib. Félix Alcan. 1930, pp.860., p. 568.
- (18) In Tudury G., Op. cit., *supra* note n° 7, p. 21.
- (19) PEYSSONNEL J.-A. : Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du Roi en 1724 et 1725. Paris. Dureau de la Malle éd.. 1838, p. 415.
- (20) LESPÈS R. : Op. cit., *supra* note n°17, p.165 et s.
- (21) PIGNEL A. : Conducteur ou guide du voyageur et du colon de Paris à Alger et dans l'Algérie. Paris chez Debecourt, libr-édit., septembre 1836, pp. 249, p. 123.
- (22) QUETIN E. : Guide du voyageur en Algérie. Itinéraire du savant, de l'artiste, de l'homme du monde et du colon. Paris. L. Maison impr. édit., 1848, p. 151-152.
- (23) Le *sarmah* est une coiffure conique, proche du hennin, en or, argent ou cuivre découpé en filigrane qui coiffait les femmes juives.
- (24) Jules Gervais-Courtellemont éditait, entre autres, la collection de l'Algérie Artistique et Pittoresque.
- (25) GAUTHIER F. : Le quartier de la Marine. Conférence faite le 16 juin 1941. Feuilletts d'El Djezaïr. N.S. juillet 1941. p. 16-33.
- (26) DEMONTÈS V. : La colonisation militaire sous Bugeaud. Larose. Paris/Alger 1917.
- (27) DEMONTÈS V. : Les colonies agricoles de 1848. Congrès de la colonisation rurale. Monographies algériennes 3. Alger 26-29 mai 1930. Alger, anc. impr. Victor Heinz. p. 1-24.
- (28) LARDILLIER A. : Le peuplement français de l'Algérie de 1830 à 1900 - Les raisons de son échec - Editions de l'Atlanthrope - 1992. pp. 108.
- (29) CŒUR DE ROY : Mémoire tendant à appeler le concours du gouvernement et des administrations départementales pour l'exécution du projet d'établissement en Algérie de 86 colonies agricoles et industrielles sous la dénomination de colonies départementales. Alger, Impr. de A. Bourget.1853. pp. 27.

- (30) ESCHAVANNES E. d' : Chronique du mois. Revue de l'Orient., Bulletin de la Société orientale de France. Mars 1853, T. 13. Paris. Au bureau de la Revue, chez Just Rouvier, libr., p. 192.
- (31) DUCUING F. : Les villages départementaux en Algérie. Paris, 1853, Schiller Aîné, impr.-libr., pp. 48.
- (32) BERTIN A. : Journal des Débats du lundi 14 février 1853.
- (33) François Ducuing (1817-1875), journaliste économique du Second Empire et homme politique de la Troisième République, collaborateur au *Pays*, puis à plusieurs journaux républicains de Paris comme la *Réforme*, le *National* et la *Liberté*. Fondateur du journal économique *le Conseiller*, en 1852. Député des Hautes-Pyrénées, en 1871.
- (34) DUCUING F. : Villages départementaux en Algérie. Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies. Bulletin de la Société orientale de France. Juillet 1853, T. 14. Paris. Au bureau de la Revue, chez Just Rouvier, libr., p. 29-36.
- (35) PEY A. : Chronique politique. Revue contemporaine, Paris, 1864, 2^o série, T38, vol. 73, p. 655.
- (36) DUVAL J. : L'Algérie et les colonies françaises. Paris, Lib. Guillaumin et Cie, 1877, pp. 354, p. 33.
- (37) Hyppolite Dieu (1812-1887). Ancien journaliste puis avocat, secrétaire du gouvernement provisoire de la République en 1848, préfet de Mayenne puis de la Haute-Saône de 1850 à 1860. Dictionnaire biographique de la Haute-Saône. Salsa 2005.
- (38) Archives familiales.
- (39) Onze départements s'étaient portés volontaires : la Haute-Saône, le Dauphiné, la Meuse, la Seine-Inférieure, l'Orne, le Morbihan, la Charente-Inférieure, le Cantal, la Nièvre, le Gers et l'Ariège.
- (40) BELHASÈNE T. : La colonisation en Algérie : processus et procédures de création des centres de peuplement. Institutions, intervenants et outils. Thèse Université Paris VIII. 2006, pp. 619., p. 375.
- (41) V. sa biographie in Le soldat laboureur. Revue patriotique, militaire et agricole, numéro du 2 mai 1880. p. 40.
- (42) Lettre probablement écrite en octobre ou novembre 1853. Archives privée.
- (43) FRANC J. : Les premiers colons Franc-comtois en Algérie. Revue Franche-Comté, Monts Jura et Haute Alsace. Février 1930, n^o 127, p. 25-26.
- (44) CAOM Aix-en-Provence, Archives du gouvernement général L6 et L32.
- (45) Archives privée.
- (46) Selon Littré : *terre à turquie* : terre à blé de Turquie, nom donné improprement au maïs.
- (47) FRANC J. : Op. cit., *supra* note n^o43.
- (48) F. (signé) : Voyage de S.M. Napoléon III en Algérie contenant l'histoire du séjour de S.M. dans les trois provinces... avec des notices géographiques. Alger. Bastide édit. Juillet 1865. p. 82-90.
- (49) DEMONTÈS V. : Vesoul Benian, une colonie franc-comtoise. Bull. de la soc. géogr. d'Alger et de l'Afrique du nord. 1903, 8e année, 1er trimestre, p. 365-427.
- (50) LAMBOLEY C. : Op. cit., *supra* note n^o 1.
- (51) PERCEBOIS G : La maladie de la pomme de terre en 1845. Ses aspects en Lorraine. Mémoires de l'Académie nationale de Metz. 1984, p.175-191.

- (52) FISCHER F. : Migration séculaire et émigration mythique : la colonisation alsacienne-lorraine en Algérie de 1830 à 1914, Thèse, Aix en Provence, 1994 - Alsaciens et Lorrains en Algérie. Histoire d'une migration. 1830- 1914. Serre Editeur et Editions Jacques Gandini. Nice. 1999, 174 pp.
- (53) BÉRARD V. : Description d'Alger et de ses environs. Alger. Bastide libr.-édit. 1867, p. 106-107.
- (54) WAHL A. : L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872). Paris, Orphys 1974, pp. 276. Thèse Strasbourg soutenue sous le titre : "Les Problèmes de l'option et de l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1871-1872"
- (55) GUYNEMER M. : Situation des Alsaciens-Lorrains en Algérie. Mars 1873. Paris, Impr. centr. des chemins de fer. A. Chaix et Cie. 1873
- (56) PERVILLÉ G. : L'Alsace et l'Algérie : de la réalité au mythe. Bull. de l'Association, mémoire du mouvement social. 2003, n°4, p. 5-7.
- (57) Le Petit Journal, n° 3361 du 10 mars 1872, p. 3.
- (58) GUYNEMER M. : Op. cit., *supra* n°55, p. 23.
- (59) DEMONTÈS V. : Le peuple algérien. Essais de démographie algérienne. Imprimerie algérienne. Alger 1906. 619 pp., p. 189-240.
- (60) MANDEVILLE G. et DEMONTÈS V. : Études de démographie algérienne. Les populations européennes. Leur accroissement, leur densité et leurs origines. Revue des Questions diplomatiques et coloniales. Paris. T 10. 15 août 1900. p.193-211.
- (61) Expression réservée aux seuls européens, majoritairement français, installés en Algérie, de 1830 à l'Indépendance. Aucune explication définitive n'existe à l'heure actuelle sur l'origine de cette dénomination.
- (62) V. l'interview de Gaston Deferre, maire de Marseille : "*Que les pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs*", in Paris-Presse l'Intransigeant 'Dernière Heure' du jeudi 26 juillet 1962.
- (63) BERTRAND L. : Le sang des races. C.F.E.D. Robert Lafont, Tchou édit. 1978, pp. 301.